

Commune d'OUGNEY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Présents : Mr IVANES Cédric, Mr BÔLE Hervé, Mr TONNELIER Nicolas, Mme GILLET Françoise, Mme MAITRE Aurélie, Mme JUY Ghislaine, Mr JOUILLEROT Sébastien, Mr POLYDAMAS Moïse, Mr PILLOT Sébastien, Mr LAVRY Gilles.

Absents excusés : Mme ROTH DIT BETTONI Emilie qui donne procuration à Mr TONNELIER Nicolas.

La séance commence à 19h19

Compte de gestion :

Le Maire demande un report de l'approbation du compte de gestion.

Approuvé à l'unanimité.

Compte administratif :

Le Maire demande un report de l'approbation du compte administratif.

Approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2021 :

Le conseil Municipal réuni sous la Présidence de M Cédric IVANES vote à l'unanimité les propositions nouvelles de budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

Investissement : Dépenses : 20 141,96€

Recettes : 10 518,81€

Fonctionnement : Dépenses : 125 609,78€

Recettes : 758 901,96€

Délibéré par 11 POUR

Approuvé à l'unanimité.

Bois Gardot :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'estimation obligatoire effectuée par le Domaine pour l'achat du bois Gardot. Pour l'achat total du bois celui-ci est estimé à 355 000€ hors taxes et droit d'enregistrement.

Pour financer ce projet 3 banques ont été consultées : crédit mutuel, société générale (sans réponse) et la banque postale.

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour faire une proposition d'achat à Monsieur Gardot.

Approuvé à l'unanimité.

Emprunt pour l'achat de la forêt :

Le Maire expose au Conseil Municipal les deux propositions de prêt.

Crédit Mutuel : 15 ans à 0,85% mensualité 6 304,14€ / trimestre

20 ans à 0,95% mensualité 4 877,66€ / trimestre

Banque Postale : 15 ans à 0,72% mensualité 6 247,23€ / trimestre

20 ans à 0,87% mensualité 4 839,56€ / trimestre

Le Conseil Municipal décide de choisir la Banque Postale sur 20 ans.

Approuvé à l'unanimité.

Rétrocession Parcelle ZI 104

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Col pour que la commune rétrocède une bande de 50cm de large sur la longueur du terrain pour pouvoir passer ses câbles.

Approuvé à l'unanimité.

Prise en charge Enedis

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur ANDRÉ Rodolphe d'une participation de la commune pour le raccordement en électricité de sa parcelle impasse du Moulin, d'un montant de 3 361,68€.

Approuvé à l'unanimité.

City stade :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Commune Jura Nord a voté une délibération le jeudi 25 mars 2021 pour revendre la Parcelle ZI 176 pour un montant de 6 495,72€ hors frais de Notaire. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour le rachat de cette parcelle.

Approuvé à l'unanimité.

Convention territoire numérique :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'importance d'adhérer à la plateforme Territoire Numérique afin de pouvoir lancer les marchés pour la rénovation de l'ancienne poste. L'adhésion à cette plateforme a un coût de 255€.

Approuvé à l'unanimité.

Commission d'appel d'offre

Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de modifier l'intitulé de cette commission par Commission appel d'offre et subventions.

Approuvé à l'unanimité

Parcelle ZI 56 de Madame PETITJEAN

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction de parking sur la parcelle située en face de la mairie, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a dessiné une ébauche du projet sur cette parcelle de 650M². Madame Petitjean demande en contre partie la prise en charge par la mairie de la clôture ainsi que du portail de sa parcelle.

Monsieur le Maire propose de faire une offre à 3 000€ pour le rachat de cette parcelle.

9 POUR 2 abstentions.

Attribution Compensatrices définitives 2019 :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les AC définitives 2019 n'ont pas été versées à la Communauté de Commune Jura Nord.

Soit un montant de 26 381€.

Approuvé à l'unanimité.

Heures Complémentaires et indemnités kilométriques secrétaire de mairie :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie a effectué 20H45 d'heures complémentaires depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite dédommager la secrétaire de mairie lors de ses trajets pour venir à chaque Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Un contrat à été signé pour l'entretien et la révision du défibrillateur de 236 €.
- Une mise à jour du plan et des fiches de renseignements du cimetière est en cours.
- RPI : le projet de RPI est en cours avec une recherche de terrain sur notre commune.
- Le Maire a passé commande d'une nouvelle urne au vu des prochaines élections.
- Le Maire souhaite que la commune adhère pour un montant annuel de 60 € au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).
- Demande d'un ajout de numérotation de rue pour un nouveau logement, le Conseil Municipal donne le N° 10A.

- Le Maire rencontre le département pour mettre en place la signalétique et pour voir la proposition pour la sécurisation route de Taxenne.
- Une assemblée de l'association foncière a eu lieu pendant laquelle Jérôme SCHMITT a démissionné, Agnès GIOANA est la nouvelle présidente et Cédric IVANES le secrétaire.
- L'association foncière souhaite rétrocéder à la commune 4 parcelles pour 1 € symbolique les actes seront effectués par Monsieur le Maire.
- Offre d'emploi, 2 postulants, le Maire a choisi de prendre Monsieur LAMY Denis en passant par une agence d'intérim.
- Le Maire a fait intervenir un huissier de justice pour constater l'état actuel de la route impasse du Moulin avant le commencement des travaux pour un montant de 250 €.
- Monsieur TONNELIER Nicolas a fait une demande écrite pour la création d'un passage entre les parcelles ZI 64 et 63 avec la coupe de 2 arbustes morts pour un accès d'une pelleteuse.
- Parcelle ZL 21 un administré a fait la demande orale de rachat de la parcelle à la commune, le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre la parcelle.
- La Communauté de Commune Jura Nord a augmenté les impôts foncier de 10 % et à diminuer les ordures ménagères de 10 % et n'a pas augmenté la part communale.
- Une vente de bois de chêne a été réalisée pour un montant de 26 650€ au profit de la commune.
- La commune a reçu 2 devis pour l'édification du mur entre la cour d'école primaire et les voisins, Thiou 9 582€ et Malpesas 8 950€, le Maire n'étant pas satisfait des tarifs il a demandé à l'entreprise SAS CHP qui propose 6 435,40€ le Conseil Municipal choisi SAS CHP.
- Le Maire était présent lors de l'ouverture de la boîte à idée de la boulangerie de Ougney et note une satisfaction générale sauf pour la pâtisserie qui est congelée.
- Un Administré a fait la demande d'un passage annuel des encombrants. Le conseil prendra la décision ultérieurement.
- Un administré a demandé le renouvellement de l'opération nettoyage du village cette année.
- Les arrêtés et décrets sont mis à jour sur le site internet de la commune.
- Le port du masque est obligatoire sur la voie publique.

IMPORTANT :

- Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du village
- Nous remercions les propriétaires des chiens de bien vouloir ramasser les déjections de leurs chiens et de mettre les sachets dans les poubelles et non les jeter par terre.

La séance est levée à 22H23

Le Maire
Cédric IVANES